

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02360

Numéro SIREN : 529 307 514

Nom ou dénomination : FINANCIERE SAIN VIAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012880

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2019/012880**  
n°de gestion : **2010B02360**  
n°SIREN : **529 307 514 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 19/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FINANCIERE SAIN VIAL - Société par actions simplifiée  
1 rue Alfred de Musset 38100 Grenoble -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1467265



1467265

## Liasse 19 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>FINANCIERE SAIN VIAL SAS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE ALFRED DE MUSSET 38100 GRENOBLE</u>							
SIRET <u>5 2 9 3 0 7 5 1 4 0 0 0 1 6</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1 3</u>				
			Exercice N dos le <u>3 1 1 2 1 2 0 1 8</u>				
<b>ACTIF</b>			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial * Autres *	010		012		
			014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	12 214	030	7 231	
	Immobilisations financières * (1)		040	1 032 382	042	1 032 382	
	Total I (5)		044	1 044 595	048	7 231	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)		068	91 152	070	91 152
				072	373 797	074	373 797
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	3 126	086	3 126		
Charges constatées d'avance *		092	375	094	375		
	Total II		096	468 451	098	468 451	
	Total général (I + II)		110	1 513 046	112	7 231	
<b>PASSIF</b>					Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	764 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	30 148	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	4 172
	Report à nouveau					134	
	Résultat de l'exercice					136	160 721
	Provisions réglementées					140	
	Total I				142	959 042	
	Provisions pour risques et charges					154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	291 077
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	87 330
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....			169	30 241	172	168 366
	Produits constatés d'avance					174	
	Total III				176	546 774	
	Total général (I + II + III)				180	1 505 815	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	55 712	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	3 06 38	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**CERTIFIÉ  
CONFORME  
À L'ORIGINAL**

## ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 502 <i>supplément</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		FINANCIERE SAIN VIAL SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13/11/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Brens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
					217	218	421 045
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	421 047
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
Variation de stocks (marchandises) *						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
Autres charges externes * :		(dont crédit bail - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	82 314
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	10 156
Rémunérations du personnel *						250	59 236
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	57 473
Dotations aux amortissements *						254	2 309
Dotations aux provisions						256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259	262	50	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	211 538	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	209 509
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	109
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	6
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	48 673
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	160 721
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	160 721	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	140		
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	48 673		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	3 913	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 <i>sexies</i> )	986	ZFU-TE (44 <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987	20 000	342	20 000
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 <i>septies</i> )	981	JEI (44 <i>sexies</i> A)	989			
	ZRD (44 <i>terdecies</i> )	127	ZRR (44 <i>quindécies</i> )	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 <i>duodécies</i> )	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 <i>undécies</i> )	990			
	ZFA (44 <i>quaterdecies</i> )	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i> )			992			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	1 913
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> )			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	191 534	354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat .					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	191 534	372
				Déficit col. 2			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

## Annexes 19

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 505 815,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 160 721,35 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

## **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### **COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE (d'un montant de 2 099 euros) a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Utilisation du CICE :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement

### **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Conformément à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2018, la société a été transformée de société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 044 595 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 511	3 703		12 214
Immobilisations financières	980 373	52 009		1 032 382
<b>TOTAL</b>	<b>988 884</b>	<b>55 712</b>		<b>1 044 595</b>

Amortissements et provisions d'actif = 7 231 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 922	2 309		7 231
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>4 922</b>	<b>2 309</b>		<b>7 231</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Oeuvre d'art	900	0	900	Non amortiss.
Mat.bureau & info.	9 614	0	9 614	3 ans
Mobilier	1 700	0	1 700	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>12 214</b>		<b>12 214</b>	

Etat des créances = 468 831 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 506		3 506
Actif circulant & charges d'avance	465 325	465 325	
<b>TOTAL</b>	<b>468 831</b>	<b>465 325</b>	<b>3 506</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 576 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 576
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>6 576</b>

Charges constatées d'avance = 375 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 764 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	764000	1,00	764 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>764000</b>	<b>1,00</b>	<b>764 000</b>

**Etat des dettes = 546 774 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	291 077	291 077		
Dettes financières diverses	27 579	27 579		
Fournisseurs	87 330	87 330		
Dettes fiscales & sociales	91 069	91 069		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	49 718	49 718		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>546 774</b>	<b>546 774</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 38 637 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	519
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	16 884
Dettes fiscales & sociales	21 234
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>38 637</b>

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 421 045 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>Nature du chiffre d'affaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Prestations de services	421 045	100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>421 045</b>	<b>100.00 %</b>

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 48 673 E**

<b>Niveau de résultat</b>	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôt</b>	<b>Après impôt</b>
Résultat d'exploitation	209 509	48 700	160 809
Résultat financier	-109	-25	-83
Résultat exceptionnel	-6	-1	-5
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>209 394</b>	<b>48 673</b>	<b>160 721</b>

**Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**Annexes (suite)****AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	<b>Montant</b>
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
<b>TOTAL</b>	<b>2 500</b>

**Annexes (suite)****DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 6 576 E**

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Org.soc. prod.a recevoir ( 43870000000 )	6 576
<b>TOTAL</b>	<b>6 576</b>

**Charges constatées d'avance = 375 E**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constat.d'av( 48600000000 )	375
<b>TOTAL</b>	<b>375</b>

**Charges à payer = 38 637 E**

<b>Emprunts &amp; dettes auprès des étab. De crédit</b>	<b>Montant</b>
Interets courus a payer( 51810000000 )	519
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fournis.fact.non parvenues( 40810000000 )	16 884
<b>TOTAL</b>	<b>16 884</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Dettes prov. congés payés( 42820100000 )	2 544
Autres charges pers. a payer( 42860000000 )	17 200
Charges sur congés a payer( 43820100000 )	977
Etat - taxes a payer( 44861000000 )	512
<b>TOTAL</b>	<b>21 234</b>

## Annexes (suite)

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

## Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI LES MERIDIENS	14 250	-52 846	65	9 313						
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SAS 2ID	718 200	200 419	36	327 873				753 737	4 937	
SAS MARE NOSTRUM	450 500	183 971	20	612 112				5 430 635	657 127	
SCI CONSTANTINE			40	400						
SASU AER'NESS				125						
SAS M57	2 000		40	800						
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**Observations complémentaires**

Certaines rubriques ne sont pas renseignées car les informations ne sont pas connues ou n'ont pas été transmises à ce jour.

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			du 01/12/2016 au 31/12/2017 (13 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	12 214	7 231	4 982	3 589	1 393	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	1 028 876		1 028 876	977 123	51 753	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 506		3 506	3 250	256	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 044 595</b>	<b>7 231</b>	<b>1 037 364</b>	<b>983 962</b>	<b>53 402</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	91 152		91 152	60 823	30 329	
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs	14 763		14 763	4 946	9 817	
· Personnel						
· Organismes sociaux	6 576		6 576	6 576		
· Etat, impôts sur les bénéfices						
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 220		6 220	1 775	4 445	
· Autres	346 238		346 238	117 036	229 202	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	3 126		3 126	15 553	- 12 427	
Charges constatées d'avance	375		375		375	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>468 451</b>		<b>468 451</b>	<b>206 709</b>	<b>261 742</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 513 046</b>	<b>7 231</b>	<b>1 505 815</b>	<b>1 190 670</b>	<b>315 145</b>	

## Résultat SIG

Présenté en Euros

	du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	du 01/12/2016 au 31/12/2017 (13 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
<b>Ventes de marchandises</b>				
Production vendue				
Prestations de services	421 045	395 374	25 671	6,49
Produits des activités annexes				
Production stockée				
Production immobilisée				
<b>Production</b>	<b>421 045</b>	<b>395 374</b>	<b>25 671</b>	<b>6,49</b>
<b>Production de l'exercice</b>	<b>421 045</b>	<b>395 374</b>	<b>25 671</b>	<b>6,49</b>
Achat de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
<b>Consommation de marchandises</b>				
Achats de Matières premières & autres approvisionnements				
Variation de stock de matières premières				
<b>Consommation de matières premières</b>				
Sous-traitance directe	707	684	23	3,36
<b>Marge brute</b>	<b>420 338</b>	<b>394 690</b>	<b>25 648</b>	<b>6,50</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>99,83 %</b>	<b>99,83 %</b>		
Matières consommables	4 468	3 181	1 287	40,46
Services extérieurs	55 644	41 226	14 418	34,97
Autres Services extérieurs	21 494	40 932	- 19 438	-47,49
<b>Total</b>	<b>81 607</b>	<b>85 339</b>	<b>- 3 732</b>	<b>-4,37</b>
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>338 731</b>	<b>309 350</b>	<b>29 381</b>	<b>9,50</b>
<b>Valeur ajoutée / production de l'exercice</b>	<b>80,45 %</b>	<b>78,24 %</b>		
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et versements assimilés	10 156	8 303	1 853	22,32
Salaires et traitements	59 236	54 769	4 467	8,16
Charges sociales	57 473	55 182	2 291	4,15
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>211 867</b>	<b>191 097</b>	<b>20 770</b>	<b>10,87</b>
<b>Excédent brut d'exploitation / production de l'exercice</b>	<b>50,32 %</b>	<b>48,33 %</b>		
Reprise / charges – transfert		16 500	- 16 500	-100
Autres produits	2	10	- 8	-80,00
Amortissements et provisions	2 309	1 702	607	35,66
Autres charges	50	16 500	- 16 450	-99,70
<b>Total</b>	<b>-2 358</b>	<b>-1 693</b>	<b>- 665</b>	<b>39,28</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>209 509</b>	<b>189 404</b>	<b>20 105</b>	<b>10,61</b>
<b>Résultat d'exploitation / production de l'exercice</b>	<b>49,76 %</b>	<b>47,91 %</b>		
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières	109	34	75	220,59
<b>Résultat financier</b>	<b>-109</b>	<b>-34</b>	<b>- 75</b>	<b>220,59</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>209 400</b>	<b>189 370</b>	<b>20 030</b>	<b>10,58</b>
<b>Résultat courant / production de l'exercice</b>	<b>49,73 %</b>	<b>47,90 %</b>		
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	6		6	N/S
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-6</b>		<b>- 6</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	48 673	45 146	3 527	7,81
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>160 721</b>	<b>144 224</b>	<b>16 497</b>	<b>11,44</b>
<b>Résultat net / production de l'exercice</b>	<b>38,17 %</b>	<b>36,48 %</b>		

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)	du 01/12/2016 ou 31/12/2017 (13 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 764 000 Euros)	764 000	764 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	30 148	22 936	7 212
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	4 172	19 960	- 15 788
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	160 721	144 224	16 497
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>959 042</b>	<b>951 120</b>	<b>7 922</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	291 077	171	290 906
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	27 579	27 117	462
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 330	14 513	72 817
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	21 046	3 435	17 611
. Organismes sociaux	20 422	17 896	2 526
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 758	37 896	- 29 138
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 979	66 929	- 26 950
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	864	2 465	- 1 601
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	49 718	69 127	- 19 409
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>546 774</b>	<b>239 550</b>	<b>307 224</b>
Ecart de conversion passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 505 815</b>	<b>1 190 670</b>	<b>315 145</b>

## Annexes 19

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 505 815,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 160 721,35 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 044 595 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 511	3 703		12 214
Immobilisations financières	980 373	52 009		1 032 382
<b>TOTAL</b>	<b>988 884</b>	<b>55 712</b>		<b>1 044 595</b>

Amortissements et provisions d'actif = 7 231 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 922	2 309		7 231
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>4 922</b>	<b>2 309</b>		<b>7 231</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Oeuvre d'art	900	0	900	Non amortiss.
Mat.bureau & Info.	9 614	0	9 614	3 ans
Mobilier	1 700	0	1 700	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>12 214</b>		<b>12 214</b>	

Etat des créances = 468 831 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif Immobilisé	3 506		3 506
Actif circulant & charges d'avance	465 325	465 325	
<b>TOTAL</b>	<b>468 831</b>	<b>465 325</b>	<b>3 506</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 576 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 576
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>6 576</b>

Charges constatées d'avance = 375 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### **COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE (d'un montant de 2 099 euros) a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Utilisation du CICE :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement

### **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Conformément à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2018, la société a été transformée de société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 764 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	764000	1,00	764 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>764000</b>	<b>1,00</b>	<b>764 000</b>

**Etat des dettes = 546 774 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	291 077	291 077		
Dettes financières diverses	27 579	27 579		
Fournisseurs	87 330	87 330		
Dettes fiscales & sociales	91 069	91 069		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	49 718	49 718		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>546 774</b>	<b>546 774</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 38 637 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	519
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	16 884
Dettes fiscales & sociales	21 234
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>38 637</b>

**Annexes (suite)**

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Ventilation du chiffre d'affaires = 421 045 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	421 045	100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>421 045</b>	<b>100.00 %</b>

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 48 673 E**

Niveau de résultat	Avant Impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat d'exploitation	209 509	48 700	160 809
Résultat financier	-109	-25	-83
Résultat exceptionnel	-6	-1	-5
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>209 394</b>	<b>48 673</b>	<b>160 721</b>

**Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**Annexes (suite)****AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	<b>Montant</b>
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
<b>TOTAL</b>	<b>2 500</b>

**Annexes (suite)****DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 6 576 E**

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Org.soc. prod.a recevoir ( 43870000000 )	6 576
<b>TOTAL</b>	<b>6 576</b>

**Charges constatées d'avance = 375 E**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constat.d'av( 48800000000 )	375
<b>TOTAL</b>	<b>375</b>

**Charges à payer = 38 637 E**

<b>Emprunts &amp; dettes auprès des étab. De crédit</b>	<b>Montant</b>
Interets courus a payer( 51810000000 )	519
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fournis.fact.non parvenues( 40810000000 )	16 884
<b>TOTAL</b>	<b>16 884</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Dettes prov. congés payés( 42820100000 )	2 644
Autres charges pers. a payer( 42860000000 )	17 200
Charges sur congés a payer( 43820100000 )	977
Etat - taxes a payer( 44881000000 )	512
<b>TOTAL</b>	<b>21 234</b>

## Annexes (suite)

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

## Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI LES MERIDIENS	14 250	-52 846	65	9 313						
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SAS 2ID	718 200	200 419	36	327 873				753 737	4 937	
SAS MARE NOSTRUM	450 500	183 971	20	612 112				5 430 635	657 127	
SCI CONSTANTINE			40	400						
SASU AER'NESS				125						
SAS M57	2 000		40	800						
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**Observations complémentaires**

Certaines rubriques ne sont pas renseignées car les informations ne sont pas connues ou n'ont pas été transmises à ce jour.

**FINANCIERE SAIN VIAL**  
Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

[caelis@caelis.fr](mailto:caelis@caelis.fr)  
54, rue de la République  
69002 Lyon

1, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

F.B.A. CÆLIS Audit  
S.A.S. de commissariat aux comptes  
Inscrite près la cour d'appel de Paris

FINANCIERE SAIN VIAL

Société par actions simplifiée au capital de 764 000 euros

Siège social : 1 rue Alfred de musset, 38100 Grenoble

R.C.S. Grenoble : 529 307 514

æ **Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**F.B.A. CÆLIS AUDIT**  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

À l'assemblée générale de la société FINANCIERE SAIN VIAL,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE SAIN VIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FINANCIERE SAIN VIAL SAS**  
*Comptes annuels*  
*Exercice clos le 31 décembre*  
*2018*

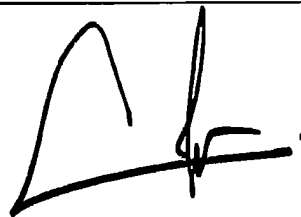
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Lyon, le 19 juin 2019*

Le commissaire aux comptes

**F.B.A. CÆLIS AUDIT**  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

---



**GEOFFROY JOLY, ASSOCIE**

---

**FINANCIERE SAIN VIAL**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 764.000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 1 RUE ALFRED DE MUSSET – 38100 GRENOBLE**

**RCS GRENOBLE 529 307 514**

---

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L’AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET  
VOTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 JUN 2019 À 12H00**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L’Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l’article 243 bis du CGI, la ventilation des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices :

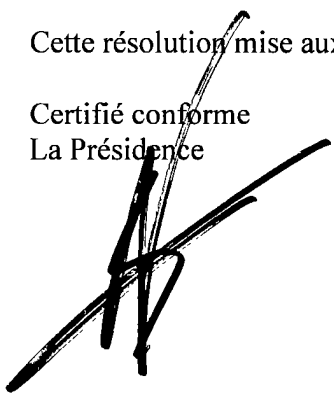
	<b>Dividende global</b>	<b>Abattement (Taux)</b>	<b>Sans abattement</b>
30.11.2015	76.400,00 €	76.400,00 € (40%)	-
30.11.2016	76.400,00 €	76.400,00 € (40%)	-
31.12.2017	152.800,00 €	152.800,00 € (40%)	-

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 160.721,35 € de la façon suivante :

- distribution d'un dividende de 0,21 euro par part sociales,  
Totalemment éligible à l’abattement de 40%, soit.....160.000,00 €
- le solde au poste Autres Réserves.....721,35 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : l’**unanimité**

Certifié conforme  
La Présidence



**FINANCIERE SAIN VIAL**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 764.000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 1 RUE ALFRED DE MUSSET – 38100 GRENOBLE**  
**RCS GRENOBLE 529 307 514**

---

**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28 JUIN 2019 À 12H00**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF  
ET LE VINGT-HUIT JUIN À 12H00,

Les actionnaires de la Société à Responsabilité Limitée « FINANCIERE SAIN VIAL », au capital de 764.000 €, se sont réunis au siège de la société MARE NOSTRUM, , au 9 avenue de Constantine, 38100 GRENOBLE, immatriculée 479 802 365 RCS GRENOBLE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas CUYNAT, Président.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les actionnaires sont tous présents ou représentés, que l'assemblée, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

La société F.B.A CAELIS Audit, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Geoffroy JOLY, est ~~absente~~ absente.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants, qui ont été adressés aux actionnaires huit jours avant l'assemblée ou qui ont été tenus à leur disposition au siège social, à savoir :

- la copie des lettres de convocations adressées aux actionnaires et comportant l'ordre du jour, ainsi que le récépissé de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- la feuille de présence
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) en date du 31 décembre 2018
- le rapport de gestion du Président
- le rapport spécial du Président sur les conventions
- les rapports du Commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées
- un exemplaire des statuts à jour

~  
SUB DC

Il est rappelé que l'inventaire a été tenu à la disposition des actionnaires pendant un délai de huit jours avant l'assemblée au siège social.

La totalité des actionnaires donne acte à la présidence de ce que l'ensemble des formalités de convocation et de communication ont été respectées selon les formes exigées par la Loi.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président sur la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et examen des comptes arrêtés à ladite date
- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes
- approbation desdits comptes et rapports
- quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice considéré
- affectation des résultats
- lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou actionnaires
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou actionnaires
- approbation des conventions visées par l'article L-227-10 du Code de commerce éventuellement passées entre le gérant et la Société ou entre un associé et la Société, directement ou indirectement
- rémunération du Président pour l'exercice en cours
- pouvoirs pour les formalités

Lecture est donnée des rapports du Président, des rapports des Commissaires aux comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018.

La présidence déclare se tenir à la disposition des membres de l'assemblée pour leur apporter toute précision et explication supplémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Président exposant la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, son évolution prévisible, les événements importants depuis le 31 décembre 2018 jusqu'à ce jour, les activités en matière de recherche et de développement,
- du rapport spécial du Président,
- du bilan, du compte de résultat et de l'annexe au 31 décembre 2018

~

SUB

DC

- des rapports du Commissaire aux comptes certifiant que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société

approuve lesdits comptes et bilan ainsi que les termes du rapport de gestion de la présidence tels qu'ils ont été présentés dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties,

et donne en conséquence quitus entier et sans réserve à la Présidence de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, la gérance informe l'assemblée des associés que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement pour un montant de 140 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : *l'unanimité*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI, la ventilation des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices :

	Dividende global	Abattement (Taux)	Sans abattement
30.11.2015	76.400,00 €	76.400,00 € (40%)	-
30.11.2016	76.400,00 €	76.400,00 € (40%)	-
31.12.2017	152.800,00 €	152.800,00 € (40%)	= <i>Sub</i>

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 160.721,35 € de la façon suivante :

- distribution d'un dividende de 0,21 euro par part sociales,  
Totalemment éligible à l'abattement de 40%, soit.....160.000,00 €

- le solde au poste Autres Réserves.....721,35 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : *l'unanimité*

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

*Sub* *De*

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L-227-10 du Code de commerce,

Approuve les termes de ce rapport et constate que les conventions ci-après ont été conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, savoir :

- avec la société MARE NOSTRUM, dont Messieurs Nicolas CUYNAT et Didier CUYNAT sont actionnaires indirects :

- conventions de services portant sur maintenance informatique, services comptabilité et paye, services juridiques : 4.467 € H.T., montant constaté en charge.

Messieurs Nicolas CUYNAT et Didier CUYNAT, étant intéressés à la présente convention, se retirent du vote conformément à l'article L-227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à : *l'unanimité*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer la rémunération du Président pour l'exercice en cours à la somme de 31.590 € outre la prise en charge des cotisations obligatoires et facultatives.

Monsieur Nicolas CUYNAT, étant intéressé à la présente convention, se retire du vote conformément à l'article L-227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à : *l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents ou représentés.

